

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00094

Numéro SIREN : 881 629 000

Nom ou dénomination : A.P.V.D.

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 794

**Rapport du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société A.P.V.D. société à
responsabilité limitée, en société par actions
simplifiée.**

SARL A.P.V.D.

19 Ter route d'Albi

81 150 MARSSAC SUR TARN

Siren : 881 629 000

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.P.V.D., société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

A l'associé de la SARL A.P.V.D.,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé en date du 13 mars 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Le Bilan et compte de résultat au 28 février 2023, ont servi de base à mes travaux, réalisés sous la responsabilité du Gérant.

Ma mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature. La transformation prendra effet à la date de décision des associés approuvant l'opération de transformation.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- votre société située à Marssac sur Tarn (Tarn), se développe grâce à la qualité de ses prestations ;
- les comptes annuels au 28 février 2023 font apparaître un endettement financier de 46 710 € ;
- les derniers comptes annuels arrêtés au 28 février 2023 font apparaître des capitaux propres positifs d'un montant de 10 037 €, dont 9 156 € au titre de la perte de l'exercice, et un capital social s'élevant à 10 000 € ;

SARL MONTROZIER AUDIT

Société de commissariat aux comptes

34, Bis cité Croix de Laumet 12450 FLAVIN

Tél. portable : 06.83.22.55.11 – Standard : 05.65.42.51.21 – Email : contact@fidaveyr.fr
Au capital social de 400 000.00 €. Intracommunautaire : FR8879017916200017 RCS de Rodez
Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la région de Montpellier.

SARL MONTROZIER AUDIT

Commissaire aux comptes

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de ma part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

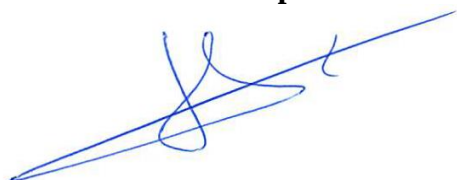
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 10 000.00 €.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A Flavin, le 14 mars 2023

M. MONTROZIER Bruno

Commissaire aux comptes et à la transformation



SARL MONTROZIER AUDIT

Société de commissariat aux comptes

34, Bis cité Croix de Laumet 12450 FLAVIN

Tél. portable : 06.83.22.55.11 – Standard : 05.65.42.51.21 – Email : contact@fidaveyr.fr
Au capital social de 400 000.00 €. Intracommunautaire : FR8879017916200017 RCS de Rodez
Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la région de Montpellier.